

PECHE

Septembre 2020

n°19

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Le bilan contrasté de 20 ans de politique de l'eau en France

10 Grand témoin : Olivier Thibault,
Directeur de l'Eau et de la Biodiversité

14 De la gestion agricole
à la gestion territoriale de l'eau

22 Covid-19 : la pêche résiste





HOMME et NATURE.

Cette année 2020 est tout simplement inédite.

Alors que la pêche en 1^{ère} catégorie est ouverte au 14 mars, nous sommes entrés dès le 17 mars dans l'une des périodes les plus confuses et inattendues de ces dernières années.

Un confinement quasi-absolu a tout simplement paralysé notre pays, son tissu économique, ses services publics et largement modifié notre vie quotidienne par une restriction draconienne de nos libertés élémentaires comme celle de se déplacer.

La pêche n'a naturellement pas échappé à cette séquence.

A l'image de tout citoyen, le pêcheur a d'abord fait preuve d'incompréhension et de frustration, considérant que les conditions d'exercice de son activité ne devaient pas lui interdire de sortir taquiner, même à proximité immédiate de son domicile, ses poissons favoris.

De nombreuses réclamations nous sont remontées.

Le sens des responsabilités de notre réseau associatif, qui a préféré observer une ligne de conduite responsable et pédagogique, est à relever.

Nous saluons ici le civisme de nos adhérents particulièrement soucieux de contribuer à limiter les risques de propagation, pour eux-mêmes et leurs proches, en respectant scrupuleusement le cadre fixé par le Gouvernement.

Cet épisode singulier nous a interpellés à trois titres.

D'abord, la place qu'occupe l'HUMAIN dans le mouvement associatif. Pendant plus de deux mois, nous avons naturellement fait fonctionner nos structures et rempli certaines missions indispensables dont le fonctionnement démocratique de nos instances (réunions statutaires d'adoption des budgets etc...).

Techniquement, nous avons bien anticipé ce type de situations.

Mais autant le dire, nos organisations reposent d'abord sur des hommes et des femmes de bonne volonté, salariés, élus et bénévoles, qui se dévouent à la protection des milieux aquatiques et la gestion quotidienne de notre loisir.

La machine ne remplace pas l'Homme.

Cette crise a également mis en exergue la place qu'occupent la nature, les cours d'eau, l'eau et nos activités de loisir nature dans notre vie quotidienne. En étant privé de sa liberté, l'Homme a mesuré combien elle participe de son équilibre. L'Homme est naturellement NATURE.

Enfin, l'Etat et les collectivités ont montré leur puissance de frappe en adoptant des dispositifs d'amortissement de la crise. Dans le domaine de l'eau, il faut se féliciter de la vigilance active et salutaire des Agences de l'Eau au travers des plans de sortie de crise. Plans appuyés également par les collectivités.

Nous remercions nos adhérents pour leur fidélité à notre activité, à nos valeurs et à notre souhait de pérenniser nos structures.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques

Sommaire

LE DOSSIER



- 4 - **20 ans de politique de l'eau : des progrès indéniables... et des régressions intolérables**

FÉDÉRATION NATIONALE



- 07 - Les assises de l'eau : un nouvel élan pour la politique de l'eau ?
08 - Charte des bonnes pratiques du pêcheur
09 - Opération Sélune : 25 ans de militantisme à l'épreuve d'une écologie de terrain
10 - **GRAND TÉMOIN** - Olivier Thibault, Directeur de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la Transition écologique et solidaire
12 - **UNE ANNÉE EN IMAGES**

ENVIRONNEMENT



- 14 - De la gestion agricole à la gestion territoriale de l'eau
16 - Zones non traitées par les pesticides : victoires pour la biodiversité
17 - Xavier Duvignaud : un maire contre les pesticides
18 - Continuité écologique des cours d'eau : « On marche sur la tête ! »
20 - Civelles : la répression du braconnage s'organise
21 - Pour des cours d'eau sans plastique

ÉCONOMIE



- 22 - Covid-19 : la pêche résiste
23 - Zen et abordable, le Tenkara fait mouche
24 - La pêche en images

SOCIAL



- 25 - Chiffres clés
26 - La FNPF lance une appli pour la « Génération Pêche »
27 - Génération pêche et le Tour de France : et de 4 !
28 - 2019, année exceptionnelle pour la pêche sportive
30 - Pêche, plaisirs et biodiversité

EN COULISSE...

- 38 - Salon de la pêche de Châteauroux : un salon pas comme les autres



La FNPF en quelques mots

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celle de près de 3 700 associations locales de pêche (AAPPMA).



La revue PÊCHE est publiée par la Fédération Nationale de la Pêche en France. 108/110 rue St-Maur 75011 Paris-France.

• Directeur de la publication : Claude Roustan • Directeur adjoint de la publication : Serge Savineaux • Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, Cédric Dault, Véronique Dobigny, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Christel Leca, Benoît Lefebvre, Cécile Viera • Visuels : FNPF/Laurent Madelon, FDAAPPMA 50, Christophe Bordes GDDPPMA79, Fédération 43, Maeva Bardy - Fondation Tara Océan, C Moirenc_CNR, Noëlie Pansiot - Fondation Tara Océan, Ecrevisse Peche19, Fédération de l'Indre, Fotolia, Laurent Madelon • Conception et réalisation : Graine d'influence • Imprimé en France • ISSN : 1961-6368
• Dépôt légal : Septembre 2020 • Financement : FNPF / AFB.

Edition soutenue par :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

20 ans de politique de des progrès indéniables... et des régressions intolérables



Alors que les prochains Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2022-2027) sont en cours d'élaboration, regardons dans le rétroviseur les principales décisions prises au niveau national sous l'empire des précédents.

Rapide regard sur 20 ans de Directive Cadre sur l'Eau...

l'eau :



La transposition de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 a constitué, pour les défenseurs d'une politique ambitieuse de l'eau, un véritable espoir. Esprit de la définition d'une politique visant à protéger une ressource rare et vitale. Dans le prolongement de la loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), des objectifs ambitieux ont été fixés (pour 2015). Ils ont été confirmés lors du Grenelle de l'environnement en 2007 à 66 % de bon ou très bon état écologique de l'ensemble des cours d'eau du territoire national métropolitain.

Des objectifs ambitieux non atteints...

Qu'en est-il aujourd'hui ? 45 % de nos masses d'eau de surface sont classées en bon et en très bon état écologique. Près de 40 % sont dans un état moyen et le reste dans un état médiocre ou mauvais. De nombreuses dérogations ont été prises ainsi que des reports d'échéances. Les causes de la non-atteinte de ces objectifs sont connues : les pollutions, notamment agricoles, et les altérations physiques des cours d'eau (artificialisation des berges, barrages et autres seuils, etc.). Il faut ajouter à ce constat un phénomène aggra-

vant de « stress hydrique » qui touche une large partie de notre territoire national mais également européen : 11 % de la population européenne connaît un problème de rareté de la ressource en eau toute l'année et 23 % durant les périodes estivales.¹

... Mais une gouvernance gravée dans le marbre

Ces constats ne doivent pas occulter que la DCE a profondément et positivement marqué la politique française de l'eau. L'organisation de notre politique par bassins a ainsi permis une gouvernance particulièrement participative de la politique de l'eau (Comité de Bassins et Comité National de l'Eau), une organisation et des moyens humains affectés, ainsi que des outils réglementaires importants (Nomenclature de la loi sur l'eau...). Mais avant tout, la DCE permet de consolider un financement important et affecté à cette politique. Rappelons en effet que, depuis la LEMA, les redevances dues aux agences de l'eau ont été constitutionnalisées et les principes de pollueur payeur mais également de récupération des coûts des services liés à l'eau consacrés.

**45 % de nos masses
d'eau de surface sont
classées en bon et en très
bon état écologique.**

(1) Selon le Rapport d'information sur la politique européenne de l'eau déposé par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale en décembre 2019 : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel/115b2495_rapport-information#_ftnref12

>>>

LE DOSSIER

>>>

Des reculs à surveiller

Pour autant, nous avons également assisté à des mouvements qui ont largement affecté négativement ces ambitions. Le premier d'entre eux consiste en une volonté constante de simplifier le droit de l'environnement en général et celui de la politique de l'eau. Depuis 2006, l'État ne cesse, sous prétexte d'économies de moyens humains et financiers, de simplifier le droit de l'eau, passant, par exemple, d'un système d'autorisation préalable et quasi systématique à un système de simple déclaration des usages de l'eau.

Cette situation, peu satisfaisante, a entraîné un net recul de la présence de l'Etat et de ses agents en matière de contrôles en amont et en aval, mais également de la police de l'eau, que cela concerne les prélèvements en eau, les ouvrages barrant la continuité écologique ou les assèchements de cours d'eau. Parallèlement, plusieurs sujets ont été défavorablement arbitrés : la cartographie des cours d'eau et la réglementation ZNT (voir page 16), la continuité écologique (voir pages 18-19), les prélèvements d'eau et la création de retenues (voir pages 14-15), la disparition des zones humides, etc.

Dans le même temps, les financements affectés à la politique de l'eau ont été rabotés par différents mécanismes, à commen-

cer par une extension des missions des agences de l'eau, notamment à la biodiversité maritime et terrestre, mais également par des prélèvements directs sur les finances des Agences de l'eau.

Restons vigilants et mobilisés

Malgré tout, le monde de la pêche associative continue de croire en cette politique sectorielle de l'eau et des écosystèmes aquatiques, car elle a permis de faire de l'eau un véritable sujet de mobilisation : des progrès indéniables ont été accomplis et des résultats obtenus, à l'instar de la création de l'Office Français de la Biodiversité (voir encadré).

Nous continuerons donc à militer pour plus d'ambitions dans ce domaine, mais également pour que les autres politiques (agricole, urbanisme et aménagement du territoire...) intègrent l'eau et les milieux aquatiques comme une véritable préoccupation.

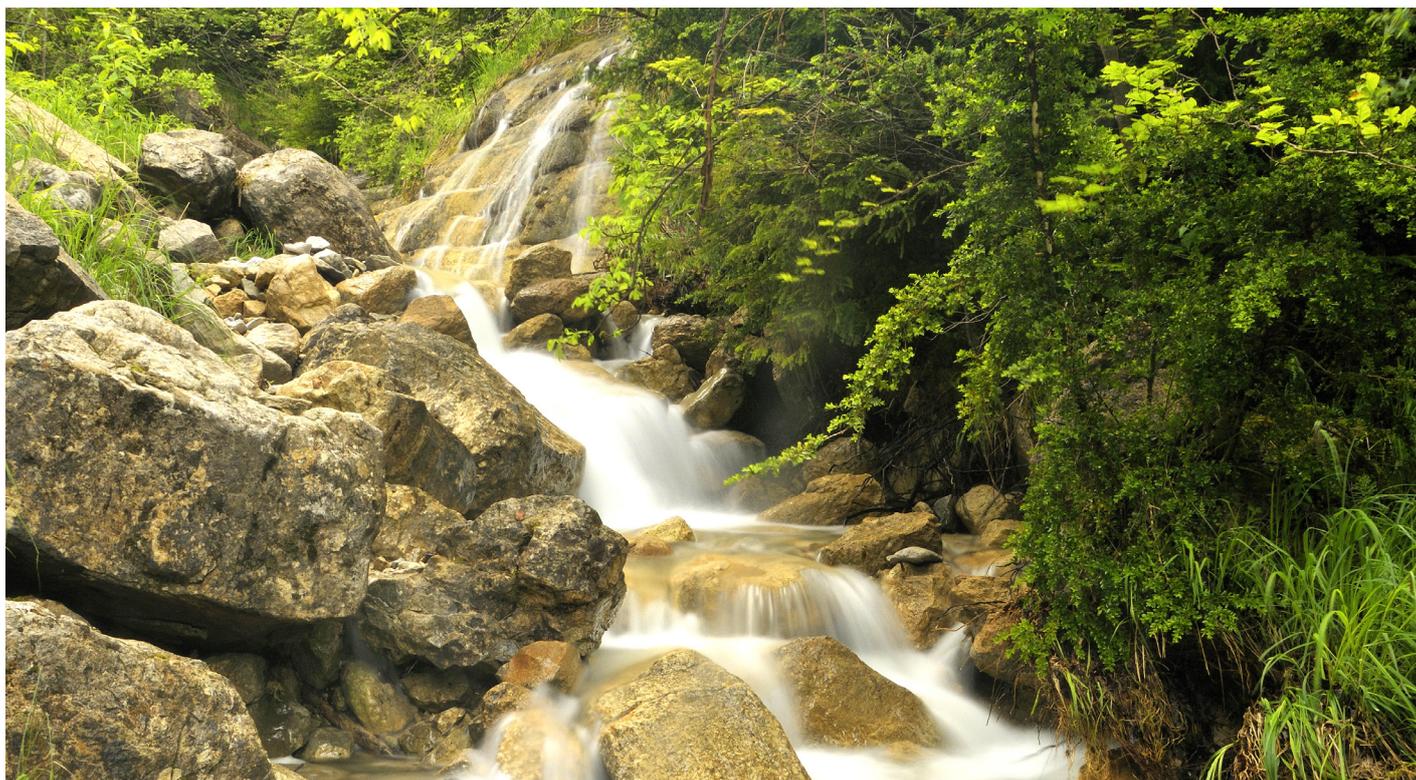
La salubre création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Créé par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'OFB regroupe à compter de 2020 l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). La FNPF a soutenu cette fusion de deux établissements publics nationaux intervenant dans le domaine de la biodiversité. Il nous paraît en effet souhaitable de mutualiser les compétences et les moyens de ces deux établissements pour s'occuper de la biodiversité dans son ensemble, qu'elle soit maritime, terrestre ou aquatique.

La FNPF a soutenu et obtenu que toutes les missions de l'AFB soient intégralement reprises, qu'il s'agisse des missions de police, d'expertise ou de connaissances. La mission de police, administrative ou de terrain, doit mobiliser des moyens importants, a fortiori dans un contexte de rapprochement avec l'ONCFS qui dispose de moyens de terrains non négligeables.

Autre victoire et non des moindres, la FNPF est représentée au Conseil d'administration de l'Office au travers de son président, Claude Roustan, et de son directeur général, Hamid Oumoussa. ●





Les assises de l'eau : un nouvel élan pour la politique de l'eau ?

Entre 2018 et 2019, les Assises de l'eau ont permis une concertation élargie des différents acteurs de l'eau qu'ils soient institutionnels, professionnels, usagers ou protecteurs de l'environnement. Les Assises étaient articulées autour de deux séquences : la première, relative aux réseaux d'eau et assainissement et, la deuxième, relative au changement climatique et ressource en eau, à laquelle la FNPF a plus particulièrement participé.

A l'issue des Assises, plusieurs mesures ont été arrêtées (voir Interview du Directeur de l'Eau et de la Biodiversité P. 10 et 11)¹.

La FNPF a notamment plaidé pour que l'Etat demeure au centre de cette politique essentielle et qu'il fixe un cadre et des objectifs ambitieux².

L'un des sujets les plus importants de ces Assises tournait naturellement autour des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, marqués et généralisés.

La FNPF a ainsi soutenu que la création de retenues de substitution ne pouvait constituer l'ossature d'une politique de gestion de la rareté de la ressource qui impose une approche plus économe de la ressource en eau et des arbitrages qui ne sacrifient pas les écosystèmes aquatiques.

Indépendamment de ceux liés à l'eau potable et aux captages qui ont retenu l'attention première de cette séquence, plusieurs points essentiels pour les milieux aquatiques ont été arbitrés, tels que :

- les économies et le partage de l'eau. Il est notamment prévu la création de 50 projets de territoire d'ici 2022 et 100 d'ici 2027, parallèlement à un renforcement du système des autorisations de prélèvement et du contrôle des atteintes aux têtes de bassin.
- des actions de préservation de la restauration écologique des milieux aquatiques. On relèvera en particulier l'évocation d'un plan national pour la revitalisation des rivières sur lequel s'appuierait la restauration de 25 000 km de cours d'eau d'ici 2022.

La nécessaire protection des rivières de liste 1 (rivières protégées et patrimoniales) est également confirmée ainsi que la préservation des milieux humides. Enfin, la réglementation devrait être modifiée pour ne soumettre qu'à déclaration les projets en faveur des milieux aquatiques, ce qui a été réalisé dans le cadre d'un décret paru récemment. ●

¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20190701_Dossier_de_presse_Assises_Eau.pdf

² https://www.federationpeche.fr/TPL_CODE/TPL_PRESSELISTE/115-espace-presse.htm



Charte des bonnes pratiques du pêcheur

Activité populaire exercée par plus de 1,5 million d'adeptes, la pêche de loisir en eaux continentales est à la confluence de plusieurs impératifs qui méritent bien une charte sous l'égide de la Fédération Nationale de la Pêche.



La pêche implique la considération de valeurs véhiculées par notre réseau associatif, parmi lesquelles le respect de la réglementation et de la sécurité, du milieu naturel, des espèces pêchées, des lieux de pêche et des autres usagers.

En outre, des changements environnementaux comme le réchauffement climatique, la baisse de débits, des pollutions plus subtiles et bien d'autres, modifient les conditions dans lesquelles s'exerce la pêche. Parallèlement, de nombreux usages des milieux aquatiques, ou à leur proximité immédiate, sont également en évolution comme la transformation des chemins de halage en voies vertes, la navigation de loisir, etc. Ainsi, les milieux aquatiques voient la pression anthropique globalement augmenter.

La FNPF, constatant ces modifications autour des lieux et de la pratique de la pêche, a décidé d'accompagner ces évolutions en éditant une Charte des bonnes pratiques du pêcheur. Cet outil est destiné à servir de guide aux pêcheurs pour adapter leur pratique à l'environnement dans lequel elle s'exerce.

Articulée autour de 4 thèmes (sécurité/réglementation, milieu naturel, espèces pêchées, respect des lieux et usagers), la

charte émet des recommandations à destination des pêcheurs sur la plupart des situations qu'ils peuvent rencontrer.

Ainsi, le thème de sécurité/réglementation rappelle au respect des règles dont les pêcheurs peuvent trouver le détail sur les documents mis à disposition par leur FDAAPPMA. Les principaux risques liés à la pêche et la manière de les gérer sont indiqués (lignes électriques, débits, etc.).

Quelques notions sont rappelées pour le respect du milieu naturel, pour éviter ou prévenir des dégradations (transfert de certaines espèces, destruction des substrats, alerte des autorités...).

Des règles de pêche et de manipulation des captures permettent d'éviter leur stress ou leur blessure, en particulier en cas de remise à l'eau.

Enfin, des recommandations de partage des lieux sont émises pour permettre aux autres usagers de s'exercer sans difficulté en présence d'activités de pêche.

La charte doit être diffusée en 2020 via divers canaux de manière à toucher le plus largement possible l'ensemble des pêcheurs nouveaux et déjà pratiquants. ●

Opération Sélune : 25 ans de militantisme à l'épreuve d'une écologie de terrain



Septembre 2020. La suppression du barrage de La-Roche-qui-Boit sur la Sélune, à Ducey (Manche), commence avec le retrait des sédiments accumulés au fond du lac et comblant le lit mineur de la rivière depuis la dernière vidange, il y a trente ans. Suivra la vidange à proprement parler, courant 2021. Le calendrier est arrêté, la Sélune va retrouver son cours après un siècle d'immersion.

« Les premiers saumons géniteurs devraient recoloniser l'amont à partir de 2021 : ce sont ceux que l'on a comptés en dévalaison l'an dernier et qui étaient assez nombreux », se réjouit Fabien Goulmy, directeur technique et scientifique de la fédération départementale de pêche de la Manche. Ce démantèlement fait suite au dérasement du barrage de Vezins, réalisé en 2018, et à plus de 25 ans de discussions avancées et revirements pour restaurer la continuité écologique (RCE) de ce fleuve de la baie du Mont-Saint-Michel essentiel d'un point de vue écologique. « La pente est importante, cela crée des radiers et des rapides, c'est assez rare en Normandie », apprécie le directeur. Cet environnement exceptionnel a été redécouvert avec le dérasement de Vezins et est prêt à accueillir de nouvelles activités, ouvertes au public une fois les berges sécurisées – les sols sont pour le moment encore meubles et gorgés

d'eau – : pêche, bien sûr, mais aussi canoë, randonnée pédestre, cycliste, équestre, etc. « Réunions, publications scientifiques et techniques, pédagogie... Nous avons mis des moyens importants autour de ce deuxième projet de RCE », rappelle Fabien Goulmy. Après plus de quinze années de travail, dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) lancé en 2003, les pêcheurs restent prudents, à l'instar de Jean-Paul Doron, vice-président de la Fédération nationale de la pêche en France. « Chat échaudé craint l'eau froide : malgré la décision de justice obtenue en 2010, l'échéance de mise aux normes fixée au 31 décembre 2013 et trois annonces gouvernementales confirmant l'effacement, nous avons vécu le revirement de l'État sous la houlette de Ségolène Royal en 2014, avant que Nicolas Hulot ne relance le processus. Maintenant, il

est bien engagé : saluons le courage politique qui a permis de tenir le cap. Nous demeurons vigilants sur le second volet de l'opération, avec la reconquête de la vallée par les poissons migrateurs et sa réappropriation par les habitants au travers du développement éco-touristique de la vallée, du respect et de la découverte de sa biodiversité remarquable. C'est une opération exemplaire d'effacement au niveau européen, une première de par la taille des ouvrages concernés : nos voisins nous regardent, les enjeux sont majeurs. À présent, il faut aussi que la Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie prenne la mesure des enjeux du projet de territoire et porte à nos côtés certaines maîtrises d'ouvrage permettant de parachever l'opération, via la création d'activités, notamment halieutiques, respectueuses de l'environnement. » ●

Photos avant et pendant les travaux de dérasement du barrage de Vezins.



Olivier THIBAUT

Directeur de l'eau et de la biodiversité au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire.

En novembre 2019, Olivier Thibault est nommé Directeur de l'eau et de la biodiversité au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Il occupait auparavant les fonctions de Directeur général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), et de Directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie.



Vous avez été nommé directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB) à compter du 1^{er} novembre 2019. Était-ce un objectif pour vous ?

Mon parcours s'inscrit fondamentalement dans l'ADN de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et des objectifs qu'elle poursuit. Cette direction a en effet pour mission d'élaborer, proposer, concerter, mettre en œuvre et enfin évaluer les politiques de l'eau et de la biodiversité sous toutes leurs formes (terrestres, continentales, marines).

J'ai eu la chance de découvrir depuis plus de vingt ans les différentes facettes de ces politiques d'abord en services déconcentrés, au plus près des territoires, ce qui m'a permis de mieux comprendre les enjeux locaux, les conflits d'usages, la difficulté pour mener au bout les projets sous toutes leurs formes.

J'ai ensuite évolué en prenant un poste en administration centrale puis au service d'un ministre où j'ai pu mieux appréhender comment les lois et textes réglementaires se construisent.

Enfin, mon passage à la tête de l'agence de l'eau Artois-Picardie puis de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage m'ont fait découvrir les grandes capacités d'action des établissements publics de l'État pour la restauration et la protection de l'environnement. Je compte aujourd'hui mettre cette expérience au service de l'eau et de la biodiversité.

Pouvez-vous en quelques mots évoquer les principaux dossiers sur lesquels la DEB intervient activement en ce moment ?

La crise sanitaire et le confinement ont fortement marqué notre économie, le fonctionnement de nos entreprises, collectivités et

associations. Il nous faut reconstruire en tâchant d'apprendre du passé et sans opposer environnement, santé et économie.

Au sein de la DEB et à un moment où personne ne peut garantir qu'il n'y aura pas de seconde vague Covid, nous nous efforçons de proposer des mesures dans le plan de relance post-Covid du gouvernement, qui soient positives à la fois pour l'environnement et l'emploi.

“Les cours d'eau ne peuvent pas rester les seuls sacrifiés d'un manque collectif d'anticipation et de capacité à partager l'ensemble des usages.”

Parallèlement, nous n'oublions pas les grands enjeux de l'année 2020 avec l'installation de l'Office français de la biodiversité et la définition des orientations stratégiques pour son nouveau contrat d'objectif et de performance, sur la finalisation des projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) pour 2022-2027, sur la réduction des pesticides, sur la finalisation de la stratégie à 10 ans des aires protégées et sur la mise en œuvre du plan biodiversité et des Assises de l'eau.

Enfin, comme nous sommes en été, je ne peux pas oublier le sujet de la sécheresse sur lequel nous avons lancé de nombreux travaux, non seulement pour mieux gérer les situations de crise mais aussi pour obtenir, par une gestion structurelle adaptée, des

résultats à long terme, dans un contexte de changement climatique. Les cours d'eau ne peuvent en effet pas rester les seuls sacrifiés d'un manque collectif d'anticipation et de capacité à partager l'ensemble des usages.

Pouvez-vous nous faire un point d'étape sur les principaux points validés par les Assises de l'eau ?

Oui, Barbara Pompili, à peine nommée ministre de la Transition écologique, a justement tenu à faire un point d'avancement sur la mise en œuvre des mesures des Assises de l'eau, lors du comité national de l'eau, réuni le 16 juillet 2020.

Même si la crise récente a impacté les conditions d'échanges et fait émerger de nouvelles priorités (telle que la gestion des boues non hygiénisées extraites des stations d'épuration durant l'épidémie et dont l'épandage est interdit), le chantier des Assises n'a pas été interrompu au cours des mois passés.

La seconde séquence des Assises de l'eau s'est organisée autour de trois 3 objectifs phares :

PROTEGER : De nombreuses actions ont été menées pour mobiliser, impliquer et renforcer les outils à disposition des acteurs concernés (notamment l'instruction du Gouvernement du 5 février 2020). La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique est également importante car elle a rendu légitime les collectivités gérant l'eau potable pour agir sur les périmètres de captage. L'objectif est

d'éviter de polluer les eaux avant leur captage plutôt que de dépenser de grandes quantités d'argent pour dépolluer ensuite ces eaux avant distribution.

En parallèle, un suivi rapproché a été effectué sur les 1000 captages prioritaires. Depuis les annonces des Assises, le nombre de captages disposant d'un plan d'action a augmenté de près de 10 points, permettant d'atteindre aujourd'hui 58% des captages prioritaires dotés d'un plan d'action.

PARTAGER ET ECONOMISER : Face aux enjeux du changement climatique et pour donner un nouvel élan à une gestion partagée de la ressource en eau, l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 encourage la mise en place de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). La démarche de concertation PTGE doit aboutir à un diagnostic partagé des ressources disponibles et des besoins actuels et futurs des divers usages, un programme d'actions qui détaille les économies d'eau ainsi que, dans le cas de projet d'ouvrages, les volumes d'eau associés en précisant la période de prélèvement (étiage et hors étiage). L'objectif est bien que les cours d'eau ne soient plus les seuls sacrifiés et que l'on anticipe les difficultés plutôt que de les aborder uniquement par la gestion de crise.

Actuellement, 60 PTGE ont été adoptés avec validation par la gouvernance locale mise en place, 25 sont en cours de concertation et 16 sont identifiés. Toutefois, sur les 156 ouvrages de stockage/transfert dénombrés au niveau national, associés à 34 projets de territoire, 62 retenues ou projets de retenues sont au stade de contentieux.

MOBILISER : Les Assises de l'eau ont mis en exergue la nécessité de développer les solutions fondées sur la nature pour relever les défis globaux de la lutte contre les changements climatiques et l'importance de préserver les rivières et milieux humides.

Partager cette évidence pour le monde de la pêche avec l'ensemble des autres acteurs est un véritable challenge pour nous. La réalisation de ces objectifs passe notamment par la restauration des milieux aquatiques. Cela passe bien sûr par une définition partagée de ce qu'est un obstacle à la continuité écologique sur nos rivières, par une simplification en juillet 2020 des procédures pour tous les projets de restauration des milieux aquatiques, et par la construction d'indicateurs partagés.

Dans ce cadre, nous avons construit avec l'OFB un indicateur de kms de cours d'eau « restaurés » qui fait la différence entre la restauration par suppression d'ouvrage ou par aménagement d'un dispositif de franchissement, et nous finalisons la bancarisation nationale des données d'inventaires des zones humides.

“Je tiens à souligner la très importante mobilisation de la fédération nationale pendant cette période compliquée pour aider à trouver des solutions pour les pêcheurs.”

Les objectifs de bon état de la DCE ne sont pas atteints malgré une mobilisation intense. Pourquoi ?

Les états des lieux adoptés fin 2019 font état de seulement 44 % des masses d'eau en bon état écologique en France contre 41 % en 2009. Nous sommes donc loin des objectifs fixés de 100% en 2027 au plus tard, comme d'ailleurs tous les États membres. A titre d'exemple, sur la base des données de 2016, 8 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique en Allemagne, 55 % en Espagne, 73 % en Finlande, 34 % au Royaume-Uni, moins de 1 % au Pays-Bas. La France se situe donc dans la moyenne européenne, mais les progrès accomplis sont lents, alors que de nombreuses actions ont été mises en œuvre par les acteurs de l'eau pour préserver ou restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Cela n'est cependant pas la marque d'une faillite de la politique de l'eau. Les progrès ont en effet été impressionnants depuis 15 ans notamment avec les mises aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration ayant conduit à une grande amélioration de la qualité de l'eau, marquée par le retour des poissons dans la grande majorité de nos cours d'eau. Ces progrès sont malheureusement masqués en bonne partie par le durcissement du thermomètre mesurant la qualité de l'eau au cours des années passées.

Le chemin à parcourir n'en reste pas moins grand avec des enjeux forts d'hydromorphologie (liés à la pression directe de l'homme sur son territoire) et des pollutions d'origine agricoles (nitrates et phytos).

Comment avez-vous travaillé avec la FNPF pendant et après le confinement en particulier au déconfinement de cette activité qui ne semblait pas poser de difficultés ?

L'épidémie de Covid-19 a placé notre pays dans une situation inédite. Le confinement a évidemment eu des répercussions directes sur la pêche de loisir, les restrictions de déplacement étant dans la grande majorité des cas incompatibles avec l'activité de pêche de loisir continentale. La FNPF a joué un rôle important en relayant auprès de ses adhérents l'importance de respecter strictement les règles.

Du 11 mai au 2 juin, les questions liées à la reprise des activités de pêche de loisir dans le cadre du déconfinement ont engendré de vraies incompréhensions car elles ont été dépendantes de l'application des textes mis en place pour garantir la sécurité sanitaire, notamment le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Même si la pratique de la pêche de loisir continentale ne posait en soi pas de difficulté vis-à-vis du risque sanitaire, certaines dispositions ont conduit à limiter la pêche dans certaines situations comme par exemple pour l'accès aux différents plans d'eau, selon une appréciation réalisée au cas par cas au niveau local. Mes services et moi-même sommes restés durant cette période en contact étroit avec la FNPF et avons apporté notre soutien à l'application des textes par les services déconcentrés, dans le respect des prérogatives des préfets. Je tiens à souligner la très importante mobilisation de la fédération nationale pendant cette période compliquée pour aider à trouver des solutions pour les pêcheurs dans cette situation sans précédent.

Depuis le 2 juin, la situation est normalisée. Toutefois, comme la saison de pêche n'a pu être complète, la FNPF a demandé au Ministère de reculer la date de fermeture de la pêche sur les cours d'eau en première catégorie piscicole, fixée cette année au 20 septembre. Nous y sommes favorables à la condition que cela ne crée pas une pression supplémentaire sur le milieu aquatique par rapport aux années précédentes. Nous sommes donc en train de travailler avec cet objectif sur un projet de décret en Conseil d'Etat, en espérant une issue positive dans les temps. ●



- **Assemblée générale des fédérations de pêche et Congrès de la FNPF**
Signature de l'accord cadre FNPF, ministère de la Transition écologique et solidaire et Agences de l'Eau.



juin 2019

Septembre 2019

Décembre 2019

2019

- **La FNPF saisit la justice** contre le décret facilitant les prélèvements dans les cours d'eau méditerranéens.

- **Lancement de la mensualisation de la carte de pêche.**

Juillet 2019

Novembre 2019



- **Tour de France 2019**
Quatrième participation de Génération Pêche à la grande boucle.

- **Journées Techniques Nationales.**

juin 2019

- **Audition de la FNPF par le Sénateur Medevielle** dans le cadre de son rapport sur la pêche de loisir en mer.



- Rencontre de la FNPF avec Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, qui soutient ses demandes.



Janvier 2020

- Installation du CA de l'Office français de la biodiversité.

Mars 2020

Avril 2020

- Adoption et déploiement de mesures nationales en lien avec la sortie de crise du Covid-19. (communication, développement).

2020



- Lancement de l'application Pêche.

Mars 2020

- Début du confinement Covid-19.

Mai Juin 2020

- Déconfinement. Reprise progressive de la pêche de loisir.

Février 2020



NOUVEAUTÉ

Génération Pêche : L'application des pêcheurs de loisir !

- Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !
- Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !
- Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.
- Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Téléchargez gratuitement l'application

Disponible sur Google play | Disponible sur App Store



La Sèvre Niortaise en amont du Marais Poitevin

De la gestion agricole à la gestion territoriale de l'eau

Alors que le gouvernement s'est notamment fixé pour objectif, en conclusion des Assises de l'eau, de faire aboutir, d'ici 2022, 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau, les acteurs du bassin de la Sèvre-Niortaise et du Marais Poitevin signaient dès décembre 2018 un protocole qui leur ressemble. Retour avec la fédération départementale de pêche des Deux-Sèvres sur cet intéressant précédent.

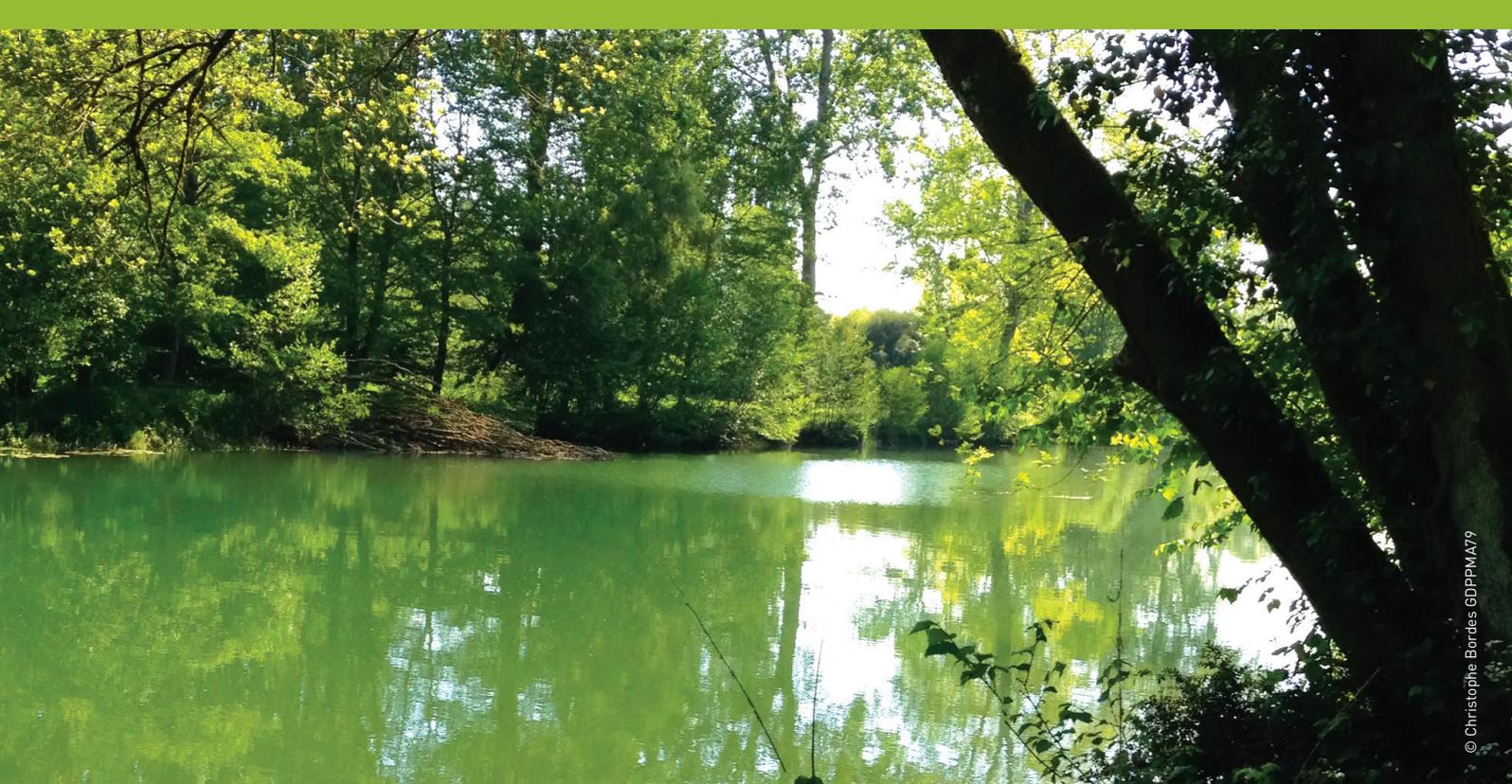
Le 18 décembre 2018, un original « protocole pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon » a été signé par l'État, les collectivités locales, la chambre d'agriculture, la coopérative agricole d'irrigation, plusieurs associations naturalistes et la fédération départementale de pêche des Deux-Sèvres. Il dresse « les conditions du développement d'une agriculture durable, économe de la ressource en eau, garante de la quantité et d'une bonne qualité de l'eau pour l'alimentation humaine et préservant la biodiversité, la qualité de l'eau ainsi que la qualité des paysages », (selon son préambule).

C'est le résultat de trente années de batailles pour la gestion quantitative de l'eau, selon Christophe Bordes, responsable technique à la fédération départementale de pêche des Deux-

Sèvres. « Notre territoire se caractérise depuis longtemps par des conflits d'usages sur une ressource qui se raréfie, explique le technicien. C'est un contexte particulièrement sensible, lié à la présence de nombreuses têtes de bassin versant, qui présentent des étiages sévères en été depuis de nombreuses années. Tous les usagers de l'eau, qu'ils soient agriculteurs, élus, représentants de l'État, naturalistes, pêcheurs, ont l'habitude ici de dialoguer dans le cadre des structures locales (contrats territoriaux, SAGE). En produisant des données régulières de suivi du milieu, la fédération de pêche est un interlocuteur reconnu. Elle l'est aussi pour ses compétences au croisement de la gestion quantitative de l'eau et de la préservation de sa qualité ainsi que de celle du milieu naturel : nous intervenons en aide à la maîtrise d'ouvrage sur tous les projets menés par les syndicats de rivières. »

C'est dans ce contexte, et celui du contrat territorial de gestion quantitative, en 2012, qu'un projet de réserve de substitution est déposé par la Coopérative de l'eau (coopérative agricole d'irrigants) : 19 bassines de 3 à 12 hectares sont programmées, permettant le stockage de 8,6 millions de m³ d'eau pour un budget de 60 millions d'euros financés à 70 % par des fonds publics. Substitution ? Rien n'est moins sûr.

Cette réserve visait à étendre les surfaces irriguées en augmentant les prélèvements sur une ressource déjà fragile et qui le serait encore plus avec le changement climatique. C'est le point de vue de douze associations regroupées en collectif inter-associatif, dont la fédération départementale de pêche, qui déposent un recours au tribunal administratif contre le projet. Dans le même temps, la mobilisation citoyenne anti-bassines s'amplifie et pousse la préfète, Isabelle David, à demander une cellule d'expertise aux ministères de l'Agriculture et de l'Écologie. Celle-ci reçoit tous les acteurs et donne raison aux associations dans son rapport, rendu public en juillet 2018. Elle préconise, en outre, la rédaction d'un protocole d'accord, rédigé dans la foulée et signé en décembre de la même année.



© Christophe Bordes GDPMA79

Son principal intérêt réside dans l'inversion de la façon dont l'eau est généralement gérée, en faisant de la biodiversité non pas un élément secondaire à considérer en aval, mais bien un levier des conditions de l'accès à la ressource. « Surtout, précise Christophe Bordes, il permet de sortir du « tout ou rien » : d'un côté 19 bassines supplémentaires et des pratiques agricoles intensives qui perdurent, de l'autre pas de réserve, maintien de prélèvements estivaux insoutenables pour les milieux naturels et les autres usages et aucun levier pour faire évoluer les pratiques agricoles ».

Le protocole d'accord prévoit en effet une diminution importante des prélèvements de printemps-été (de 10 à 11 millions m³ actuellement à 5,9), mais surtout le conditionnement de l'accès à l'eau à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales. Tous les irrigants doivent se soumettre à des diagnostics d'exploitation, réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, protéger les zones humides, effectuer une rotation des cultures, planter des haies, restaurer les milieux aquatiques (en participant aux travaux menés par les associations de pêche, par exemple), etc. Des pénalités sont prévues en cas de non-respect du protocole pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'irriguer. « Plus que de sanctionner, l'idée est de valoriser les bonnes pratiques et d'accompagner le changement en montrant l'efficacité économique des pratiques écologiques et en incitant les agriculteurs à les mettre en œuvre, puis en sanctionnant, si cela s'avère nécessaire. »

La fédération insiste sur la phase de mise en place du protocole, encore en cours, mais aussi sur sa gouvernance, à laquelle elle participe activement. « La fédération fait partie de

**"Une agriculture durable,
économe de la ressource en eau,
garante de la quantité
et d'une bonne qualité de
l'eau et préservant la
biodiversité ainsi que
la qualité des paysages."**

la commission d'évaluation et de surveillance, du comité scientifique et technique et du

comité local de gestion qui supervise les prélèvements et le remplissage des réserves. Elle assurera une vigilance accrue quant à la mise en place et la réalisation du schéma directeur relatif à la préservation de la biodiversité aquatique et terrestre (article 5 du protocole). »

« On passe ainsi d'une gestion agricole à une gestion territoriale de l'eau, se réjouit Hamid Oumoussa, directeur de la FNPF, dans une démarche écosystémique, qui met tous les acteurs autour de la table. Cela prouve qu'il est possible de trouver des solutions dans une situation contrainte et qui le sera de plus en plus avec le changement climatique. La biodiversité prend enfin la place qui doit être la sienne, parmi les besoins économiques et domestiques : ils en dépendent, il ne faut pas l'oublier. » ●



© Christophe Bordes GDPMA79

Une anguille, espèce emblématique du Marais

Zones non traitées par les pesticides : victoires pour la biodiversité

Récemment, plusieurs tribunaux administratifs ont donné raison aux associations de pêcheurs qui contestent les « zones non traitées » par les pesticides définies par les Préfets en application de l'arrêté de mai 2017. Une belle victoire, même si les acteurs de terrain restent prudents.

Les jugements rendus par les tribunaux administratifs d'Orléans et de Limoges en mars et mai derniers annulent les arrêtés préfectoraux portant définition des points d'eau des six départements de la région Centre-Val de Loire, jugés beaucoup trop restrictifs. « C'est extrêmement satisfaisant », se réjouit Julien Prosper, responsable de l'Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val-de-Loire, qui a réussi à fédérer ses six associations autour du contentieux. « C'est important de montrer que les fédérations de pêche ne laissent pas l'État et les Préfets revenir sur des acquis en ce qui concerne la protection de la biodiversité, et que quand nous attaquons devant le tribunal administratif, le principe de non régression leur est rappelé », précise-t-il, faisant référence à la définition initiale des cours d'eau, basée sur les cartes IGN au 1/25000°, dans un arrêté de septembre 2006.

Cette victoire pourrait en annoncer d'autres concernant ces désormais fameuses « zones non traitées » ou ZNT, définissant la distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors de la pulvérisation d'un produit phytosanitaire.

Indiquées sur l'emballage du produit, ces distances confirment la dangerosité du produit pour l'environnement. Encore faut-il s'entendre sur la notion de « point d'eau » : c'est ici que la bataille juridique a commencé, en 2016.

Cette victoire, concernant ces "zones non traitées" pourrait en annoncer d'autres.

Qu'est-ce qu'un point d'eau ? Certains préfets ont considéré que les fossés intermittents ou les étangs de moins d'un hectare n'en étaient pas, publiant des listes réduisant de milliers de kilomètres le linéaire de cours d'eau, comme en Centre-Val-de-Loire. 28 départements sont à ce jour concernés par des recours administratifs face à des listes véritablement hors-sol. Même le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) indiquent, dans leur rapport conjoint sur la mise en œuvre de l'arrêté du 4 mai 2017 publié

en mars 2019 : « Dans de nombreux départements, le jeu d'acteurs et les rapports de force locaux ont conduit à une réduction, parfois forte par comparaison au nouveau référentiel national, du réseau hydrographique protégé par des zones non traitées, alors que la protection de l'ensemble de ce réseau est nécessaire pour atteindre les objectifs de qualité des eaux superficielles et réduire les coûts de potabilisation. »

« C'est un bon aiguillon », pour Nadège Colombet, responsable du service juridique à la Fédération nationale de pêche et de protection du milieu aquatique, qui soutient fermement les fédérations départementales entrant en contentieux. « Cette affaire est typique de ce qu'il se passe lorsqu'on laisse le choix aux Préfets, plus proches des intérêts catégoriels locaux. Ce problème risque de s'intensifier avec le champ laissé récemment par décrets à l'expérimentation et la décentralisation. Nous avons l'espoir que le travail de bancarisation des données des Agences de l'eau et de l'Agence française pour la biodiversité sur l'état de la biodiversité contraindra dans le futur les Préfets à mieux appliquer les politiques de protection. »

En attendant, le contentieux reste bien souvent la seule arme des protecteurs de la biodiversité comme les pêcheurs ou les naturalistes, mais tant que les tribunaux ne statuent pas, les ZNT s'appliquent sur portion congrue des cours d'eau dans certains territoires. ●



Xavier Duvignaud,
maire de Saint Eugène (Saône-et-Loire)

Un maire contre les pesticides

Le 3 janvier dernier, la commune de Saint-Eugène, dans le sud Morvan, a publié un arrêté interdisant l'épandage de pesticides à moins de 150 mètres des habitations. Ce faisant, elle rejoignait un collectif de 150 communes, le « Collectif des maires anti-pesticides », créé à l'initiative du très médiatique maire de Langouët (35), Daniel Cueff (qui ne se représentait pas en mars dernier). "Cela faisait des mois que j'y pensais", raconte Xavier Duvignaud, maire de Saint-Eugène, réélu cette année pour un troisième mandat.



Où en est votre démarche à cette heure ?

L'arrêté a été déféré par le Préfet de Saône-et-Loire devant le tribunal administratif et suspendu le 30 janvier 2020. Je n'ai pas pu me pourvoir en appel, faute d'une délibération ad-hoc du conseil municipal dans les délais impartis pendant la crise sanitaire. Je suis conscient du caractère symbolique de cet arrêté, d'autant que dans ma commune, globalement, les agriculteurs utilisent peu de pesticides. Je voulais faire avancer le débat et soutenir mes collègues des communes où celui-ci est plus prégnant. Le Collectif des maires anti-pesticides va lancer des actions à la rentrée, notamment via des recours contentieux contre les distances d'épandage fixées par le gouvernement : 5 à 20 mètres, voire 3 pour la vigne : ces distances sont dérisoires... Elles ne protégeront pas la santé des riverains : je prends mes responsabilités pour protéger localement la santé publique et les conditions du vivant.

Vos préoccupations sont aussi d'ordre écologique ?

Avant d'être maire, j'étais paysan et je pratiquais l'agriculture biologique : qu'on ne s'y trompe pas, je ne pointe pas du doigt

"Le Collectif des maires anti-pesticides va lancer des actions à la rentrée, contre les distances d'épandage fixées par le gouvernement : 5 à 20 mètres, voire 3 pour la vigne : ces distances sont dérisoires..."

les pratiques des agriculteurs. J'étais l'un des leurs, je sais que le système trop souvent les piège, détruit leur santé et la terre qu'ils mettent pourtant tant de soin à travailler. Mais certaines pratiques doivent cesser : l'utilisation des pesticides de synthèse en est une. Elle est d'ailleurs interdite pour les particuliers et exclue pour les services de la commune et nous avons diffusé auprès de nos concitoyens une plaquette expliquant l'interdiction de traitement à moins de 5 mètres des cours d'eau et des plans d'eau et cela est globalement

respecté ici, mais j'ai vu encore récemment sur des territoires voisins des traitements appliqués sur la ripisylve pour dégager l'accès au cours d'eau... La commune vient d'adhérer au Parc naturel régional du Morvan : nous allons mener des actions communes, et je l'espère dégager des budgets régionaux pour, par exemple, éviter que les bovins viennent s'abreuver dans les cours d'eau et piétinent les berges. Les agriculteurs peuvent être réticents, mais avec de la communication et du financement, les choses s'améliorent.

La ressource en eau est-elle menacée sur votre territoire ?

Nous avons un gros problème de sécheresse sur Le Pontin, un affluent de l'Arroux, rivière de première catégorie qui se jette dans la Loire à Digoïn. Je me souviens l'avoir vu à sec en 1976, grande année de sécheresse, mais pas depuis, sauf ces trois dernières années. Cela s'explique par la conjonction de causes : le changement climatique et la création de retenues privées. Elles devraient être rouvertes en été, pour partager la ressource, mais les propriétaires le refusent. Nous allons nous pencher sur cette question aussi avec le Collectif. ●

Alors que le ministère de la Transition écologique (et solidaire) a publié un « plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique » des cours d'eau il y a deux ans, les fédérations de pêche font toujours face, localement, à des projets de centrales ou micro-centrales, incohérents avec une utilisation rationnelle des fonds publics : on arase d'un côté et on construit de l'autre. Exemples dans le Morbihan et le bassin du Blavet et en Haute-Loire le long de l'Allier.



Continuité écologique des cours d'eau :

« On est moteur pour l'amélioration de l'existant, explique Lionel Martin, président de la fédération de pêche de Haute-Loire. Les travaux d'aménagement du barrage de Poutès ont commencé. La transparence a été décidée pendant un quart de l'année (91 jours), ce qui signifie une libération du passage des poissons, en montée (ce qui doit permettre à 85 % des poissons d'atteindre les sites de reproduction) comme en dévalaison, avec l'ouverture du barrage, sans création de plan d'eau. Résultat, la dévalaison ne dure plus que quelques heures sur le secteur du barrage alors qu'elle demandait plus de vingt jours auparavant : l'accélération du passage rend les poissons moins vulnérables aux préda-

teurs. Globalement, dans le cadre du Contrat territorial du Haut Allier, auquel nous sommes partie prenante, 16 ouvrages sont à mettre en conformité d'ici 2026. Mais dans le même temps, un projet de micro-centrale, à Chanteuges, a été lancé, avec un coût de mise en œuvre exorbitant et des calculs de rentabilité basés sur une pluviométrie datant de trente ans ! Et tout cela après avoir effacé un seuil 500 mètres en aval il y a trois ans... ». Lionel Martin ne décolère pas, car la centrale met en difficulté une structure d'intérêt collectif employant 11 personnes et chargée de recoloniser en saumon l'ensemble du bassin Allier : le Conservatoire national du saumon sauvage. Rappelons que celui-ci a été créé dans le

cadre du Plan Loire Grandeur Nature, un plan de gestion durable pilote en Europe lancé en 1994. « On marche sur la tête », regrette-t-il.

Le projet de micro-centrale, qui fait l'objet de plusieurs recours au tribunal administratif, est interrompu depuis novembre 2017, suite à la mobilisation des riverains et des associations. Pour cause : les travaux ont commencé mi-2017 par le creusement d'une partie du canal d'amenée d'eau, la destruction d'une autre partie, la construction d'un dégrilleur, d'un déversoir et d'un bout de bief... sur des terrains dont la Communauté de communes des rives du Haut Allier n'est pas propriétaire ! Selon le collectif créé en opposition au projet,



Barrage de Poutès avant les travaux d'aménagement.

© Fédération 43



Barrage de Poutès pendant les travaux d'aménagement.

© Fédération 43



« On marche sur la tête ! »

dont la fédération départementale de pêche fait partie, il est encore temps de l'abandonner. « Ce serait l'occasion pour les habitants et leurs élus de construire un autre projet de développement : remettre en eau la partie amont seulement, ou remettre en état l'ensemble du bief, construire un projet de valorisation centré sur le patrimoine de Chanteuges, l'incroyable richesse de sa rivière et de son bief-ruisseau, leur biodiversité, la qualité des paysages, le retour du saumon atlantique dans le bassin de la Loire et de toutes les espèces qui ont disparu ou quasiment disparu en quelques décennies, voire un projet énergétique réellement durable. » poursuit Lionel Martin.

Un projet global et porteur de renaturation, c'est aussi ce que proposent, pour le Blavet morbihannais, les associations de pêche et leur fédération départementale. À proximité de Lorient, à l'aval du bassin, les projets de réalisation de deux micro-centrales font grincer les dents. « Il y en avait quatre au départ, explique François Le Sager, président de l'AAPPMA du Pays de Lorient, mais nous avons participé avec les élus locaux à ce que deux d'entre elles soient abandonnées ». Même si leurs turbines doivent être « ichtyocompatibles » (mortalité théorique à la dévalaison inférieure à 3 %) avec des « passes à poissons théoriquement adaptées », ces nouvelles installations vont avoir un impact sur l'avenir des migrateurs. Ces deux projets, portés par une SEM de Lorient Agglomération, s'intercalent entre une micro-centrale EDF à l'aval et trois autres également EDF à l'amont, toutes équipées de turbines Kaplan.

« On a déjà beaucoup trop de hachoirs sur les secteurs de reproduction, regrette l'ancien trésorier de la FNPF et actuel président de la Fondation des pêcheurs. Si vous ajoutez une mortalité, même faible, des anguilles et des smolts de saumons à celles déjà observées et reconnues liées à ces anciennes centrales, cela devient difficile pour les populations de perdurer. Cela met également à mal les efforts de restauration de la continuité menés depuis 20 ans pour l'avenir des grands migrateurs. Nous disons que l'argent public devrait aller au rachat et à la mise en conformité des centrales EDF, plutôt qu'à la création de nouvelles, aussi performantes soient-elles. »

"Si vous ajoutez une mortalité, même faible, des anguilles et des smolts de saumons à celles déjà observées et reconnues liées à ces anciennes centrales, cela devient difficile pour les populations de perdurer".

Les collectivités piscicoles du Morbihan militent plus largement pour la mobilisation de fonds publics autour d'un projet global de renaturation des 50 kilomètres du Blavet morbihannais, canalisé sous Napoléon pour le transport de matériaux (activité qui n'a jamais véritablement fonctionné, rapidement rattrapée par le ferroviaire puis par la route).

La Région Bretagne ayant pris la gestion du domaine public fluvial de l'État, elle y déploie un plan de développement de tourisme fluvial, « mais ça ne marche pas sur le Blavet, explique François Le Sager, faisant référence à la toute petite centaine de bateaux qui passe les écluses. Nous invitons la Région à investir sur un projet porteur, susceptible de recueillir des fonds européens de surcroît, à un moment où la biodiversité a le vent en poupe et que manifestement le citoyen encourage l'écologie. Il s'agirait de limiter les seuils, de rendre sa liberté à l'eau en quelque sorte afin de développer un écotourisme économique autour du canoë et autres navigations légères, de la richesse d'avoir des migrateurs, de la randonnée et du vélo le long de ses berges, bref de faire de ce territoire une sorte de Dordogne bretonne ! »

L'enquête publique de l'un des projets de micro-centrales (Mané Er Vern) est prévue en septembre 2020. La mobilisation des pêcheurs et de leurs instances va être forte afin d'éviter une issue favorable à « ce couteux projet de l'ancien temps » et porter haut et fort un autre type de développement, plus propice à la biodiversité, espère le président... afin de ne pas recréer ici ce que l'on préconise de résorber ailleurs, comme le stipule justement le plan d'action gouvernemental, précisé dans une note technique le 30 avril 2019 : « il convient d'agir dans la mesure du possible dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle du bassin du cours d'eau ». ●

Civelles : la répression du braconnage s'organise

Lorsqu'on évoque le trafic d'animaux sauvages, on pense généralement au gorille ou à l'éléphant. Et pourtant, en France, une espèce, autrefois abondante, désormais en danger critique d'extinction, fait l'objet d'un commerce informel très lucratif organisé à l'échelle internationale. Le braconnage d'anguilles, ou plus particulièrement de ses alevins - qu'on nomme civelles ou pibales - concerne des centaines de millions de spécimens, chaque année.

Un trafic d'ampleur internationale

1 kg de civelles peut atteindre jusqu'à 7 000 euros sur les marchés asiatiques, où l'anguille endémique a disparu. Les montants en jeu appellent de véritables cellules criminelles ayant recours aux « *Go fast* », « *mules* », etc.

Selon la Commission Européenne, de 2012 à 2015, entre 7 et 20 tonnes de civelles étaient exportées illégalement chaque année. Elles étaient vendues en Chine entre 1200 et 1500 euros le kg... générant un **chiffre d'affaires de dizaines de millions d'euros**. Cette activité implique des mouvements entre des pays sources (principalement la France, mais aussi l'Espagne, le Royaume-Uni et le Portugal) et des pays destinataires en Asie du Sud-Est (Hong-Kong, Chine), ainsi que des pays de transit (Grèce, Bulgarie, Hongrie, Albanie, Maroc, Russie, Roumanie, Belgique, Portugal...).

Or, l'anguille européenne est classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées. C'est le dernier stade avant l'extinction totale pour cette espèce qui ne peut se reproduire en captivité. Son importation et son exportation hors de la zone européenne sont interdites par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Une multiplication des contentieux en France

La France accueille 80% des civelles ayant traversé l'Atlantique. Elle est le point nodal du trafic international. En 2019, la FNPF suivait simultanément cinq contentieux sur ce sujet. Certains tribunaux de grande instance, tels que celui de Nantes, leur dédient même une journée d'audience spécifique.

Les réseaux impliqués sont mis à jour grâce notamment aux nouveaux moyens de la police judiciaire en matière de protection de la biodiversité. Récemment, la loi créant l'Office français de la Biodiversité



(OFB), a permis de rapprocher les compétences des inspecteurs de l'environnement de celles des officiers de police judiciaire (écoutes téléphoniques, cyber-surveillance, etc.). Au niveau européen, depuis 2015, Europol a initié une opération coordonnée nommée « *Lake* ». L'édition 2020 s'est

La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 a permis d'aggraver les sanctions encourues, à trois ans d'emprisonnement, 150 000 euros d'amende.

déroulée du 17 février au 2 mars, dans quinze pays européens. En France, une trentaine de contrôles ont été supervisés par l'Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et la Santé Publique (l'OCLAESP), débouchant sur

13 interpellations et la saisie de 70 kg de civelles vivantes.

En outre, la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 a permis d'aggraver les sanctions encourues, à trois ans d'emprisonnement, 150 000 euros d'amende. Ceci conduit à **des jugements plus dissuasifs**, surtout lorsque la circonstance aggravante de commission « *en bande organisée* » est retenue. L'indemnisation du préjudice écologique constitue un autre levier, que la FNPF et les fédérations n'hésitent pas à faire valoir pour marquer l'impact de ce braconnage. Les juges s'en saisissent parfois afin d'augmenter les sommes redevables par les prévenus. En 2019, le tribunal correctionnel de Nantes a ainsi estimé le préjudice écologique des associations naturalistes, dont une fédération de pêche, à 230 000 euros. Les voitures de luxe possédées par la dizaine de protagonistes, dont des professionnels de la pêche ou du mareyage, attestaient d'une certaine prospérité permettant d'assumer ce surcoût, mais sûrement pas l'atteinte réelle à l'espèce. ●



Enbouchure du Rhône.

Pour des cours d'eau sans plastique

Il est avéré aujourd'hui que la pollution des océans par les plastiques provient des cours d'eau via les fleuves et que ce sont les comportements à terre, liés notamment à une consommation effrénée d'emballages et objets à usage unique, qui sont en cause. Parmi les solutions, au premier rang desquelles la réglementation, l'action locale est un levier manoeuvré à l'occasion des municipales par l'opération « Fleuves sans plastique ».

90 % des milliards de morceaux de plastique qui flottent à la surface des océans sont à l'état microscopique (inférieurs à 5 mm) : comment sont-ils arrivés là ? C'est à cette question que la Fondation Tara Océan a souhaité répondre en lançant en 2019 sa Mission Microplastiques sur neuf grands fleuves européens (Tamise, Elbe, Rhin, Seine, Èbre, Rhône, Tibre, Garonne, Loire) et récoltant plusieurs milliers d'échantillons pendant six mois.

Si l'on savait déjà que certaines matières plastiques relarguent dans l'eau leurs additifs (perturbateurs endocriniens comme les bisphénols A et les phtalates), la mission s'est aperçue qu'elles peuvent être aussi des « éponges à polluants » qui accumulent à leur surface des polluants présents dans les cours d'eau (pesticides, métaux lourds) et qui sont ingérés par la faune aquatique en eau douce comme en mer, perturbant sa croissance, sa reproduction, son métabolisme, etc.

La Fondation Tara Océan et ses partenaires, Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), ont donc décidé, à l'occasion des élections municipales en France, d'aider les élus locaux à prendre à bras le corps la lutte contre la pollution plastique des cours d'eau. « Ce mandat local a de nombreux atouts, confirme Marie-Cécile Grisard, directrice de projets d'IAGF, car il est proche des citoyens qu'il peut mobiliser, tout en participant à des instances au niveau des bassins, qui sont la bonne échelle de travail. »

dans de toutes petites communes rurales au bord de rivières comme de grandes métropoles traversées par un fleuve. « Cette diversité est intéressante, car elle pourra donner lieu à de nombreuses façons de décliner l'initiative », se réjouit Marie-Cécile Grisard.

La charte propose quinze mesures regroupées en quatre axes, au sein desquels le signataire s'engage à mettre en œuvre au moins une mesure. Agir contre la propagation des déchets plastique, faire de cette lutte une priorité dans l'action publique, mobiliser et innover, essaimer au-delà de la ville : tels sont les axes proposés. Les quinze mesures restent souples et sont illustrées d'exemples « qui ne sont que des suggestions, puisque nous souhaitons valoriser l'imagination plus qu'imposer des politiques, précise la directrice, mais nous demanderons à chaque signataire de nous faire un reporting régulier des actions mises en œuvre et de leurs résultats ».



© Maeva Bardy - Fondation Tara Océan

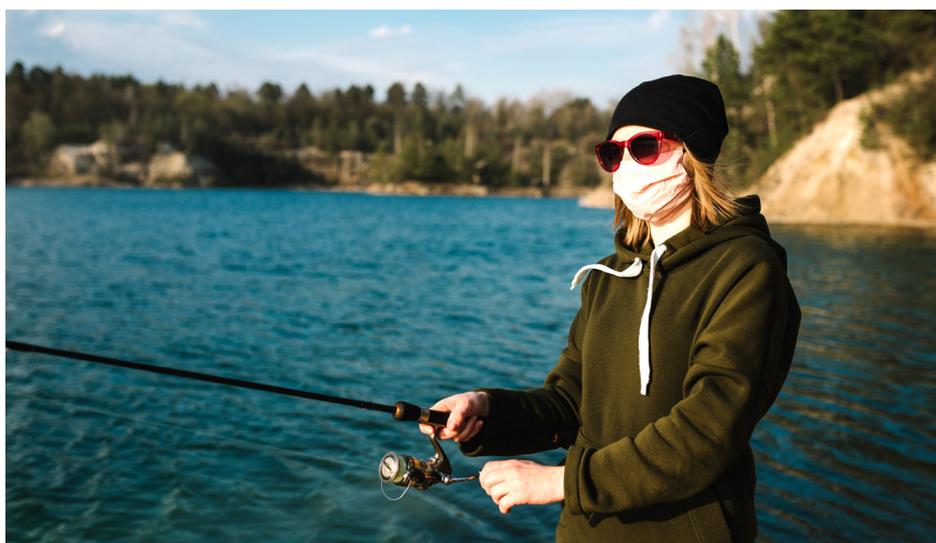
Récupération de plastique dans la Seine à l'aide du filet manta.

L'opération « Fleuves sans plastique » se présente sous la forme d'une charte, signée à ce jour par plus de 80 élus, dont 31 maires,

En savoir plus :
www.fleuve-sans-plastique.fr/

Covid-19 : la pêche résiste

Si l'activité pêche n'a pas été en tant que telle interdite, elle a néanmoins été largement affectée par les mesures prises dans le cadre du confinement en lien avec le Covid-19.



Déjà fragilisées, ces activités ont été mises à l'arrêt sans réellement pouvoir bénéficier des différentes aides servies par l'Etat.

Enfin, la pêche sportive de compétition a également été interrompue durant toute cette période avec des annulations en cascade de différentes manifestations, qu'elles relèvent des compétitions officielles ou associatives.

Le déconfinement progressif organisé par le gouvernement s'est traduit par des situations particulièrement hétérogènes d'un département à un autre en matière d'accès à notre loisir. La volonté gouvernementale de maintenir une certaine restriction d'accès aux zones de baignade a induit de nombreuses difficultés dans plusieurs départements, les Préfets ayant considéré que les lacs et plans d'eau devaient être purement et simplement interdits.

Dans quelques départements, les pêcheurs ont tout simplement été empêchés d'exercer cette activité. Dans d'autres, seule la pêche en rivière était permise hors plans d'eau et lacs. Nous ne pouvons que regretter ces différences de traitement suivant les départements...

Ce confinement de plus de deux mois a néanmoins mis en relief un constat que nous défendons depuis longtemps : les rivières, cours d'eau et lacs sont d'autant mieux protégés qu'il existe des vigies susceptibles de relever les atteintes, de les dénoncer et d'agir pour leur protection. Ce sont les missions principales de notre réseau et de nos adhérents !

Depuis le déconfinement et au gré d'une campagne de communication ambitieuse, tant nationale que locale (voir page 24), les pêcheurs ont repris le chemin de l'adhésion. Nous avons également observé l'arrivée ou le retour d'anciens pêcheurs souhaitant se ressourcer. ●

Le confinement est décrété quelques jours après l'ouverture de la pêche en première catégorie piscicole (pêche de la truite), intervenue le 14 mars.

L'ouverture de la pêche du brochet, autre date phare de notre activité, n'a pu se faire au 25 avril au grand dam des adhérents puisque le confinement était toujours en vigueur.

Le réseau associatif pêche de loisir, qui fonctionne très majoritairement grâce aux cotisations d'adhésion, a subi jusqu'à 30 % de baisse de ses recettes au plus fort de la pandémie.

Par ailleurs, de nombreuses Fédérations départementales ont dû purement et simplement arrêter leur activité (gestion des cartes de pêche, réunions statutaires, surveillance des cours d'eau, prélèvements de connaissances, travaux en rivières, actions de sensibilisation aux écosystèmes etc...).

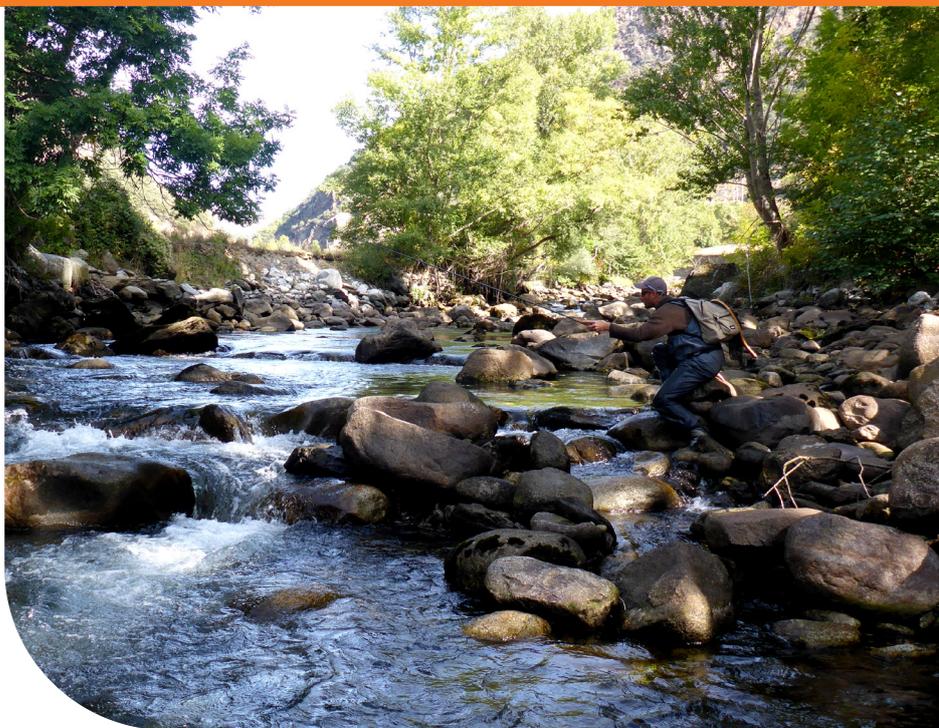
En sus de ces répercussions sur notre réseau associatif, il faut également signaler les conséquences pour les activités économiques connexes, en particulier celles des guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche.

Le réseau associatif pêche de loisir, qui fonctionne très majoritairement grâce aux cotisations d'adhésion, a subi jusqu'à 30 % de baisse de ses recettes au plus fort de la pandémie.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Le Tenkara, technique ancestrale japonaise de pêche à la mouche, fait depuis quelques années sa place dans le paysage halieutique français. Son nom est généralement traduit par « *depuis le ciel* », illustrant ainsi la façon dont la mouche vient se poser à la surface de l'eau. Demandant peu de matériel et simple d'utilisation, elle séduit les pêcheurs novices par son accessibilité comme les pêcheurs traditionnels pour les nouvelles sensations qu'elle offre.



Zen et abordable, le Tenkara fait mouche

La pratique trouve ses origines dans des régions montagneuses du Japon entre le VIII^{ème} et IX^{ème} siècle où elle pouvait constituer une source vivrière importante dans ces zones difficiles. Les populations locales pouvaient ainsi traquer dans les torrents les espèces endémiques de salmonidés en imitant un insecte à la dérive.

Le matériel initial, minimaliste, était composé d'une canne en bambou, de crin de cheval en guise de fil et d'un hameçon avec quelques plumes constituant une mouche noyée.

Cette pêche traditionnelle devient une pêche de loisir dans les années 70 par une nouvelle génération de pêcheurs japonais. Si le Tenkara garde l'esprit épuré originel : une canne, une ligne, une mouche, les matériaux se modernisent avec notamment des cannes en carbone télescopiques à l'encombrement réduit (une canne de 3 m repliée ne fait plus que 60 cm !).

Le Tenkara offre une approche simplifiée du lancer sans gestion de la soie comme dans les techniques européennes.

La technique fait son apparition en Europe en 2011 avec la marque Tenkara Pyrénées. D'abord assez confidentielle et limitée au cercle des pêcheurs à la mouche, elle connaît par la suite un réel engouement auprès des nouveaux pratiquants. Les raisons du succès : abordable sur le plan technique, des sensations uniques par le contact direct avec le poisson, mais également un matériel et donc un investissement réduit.

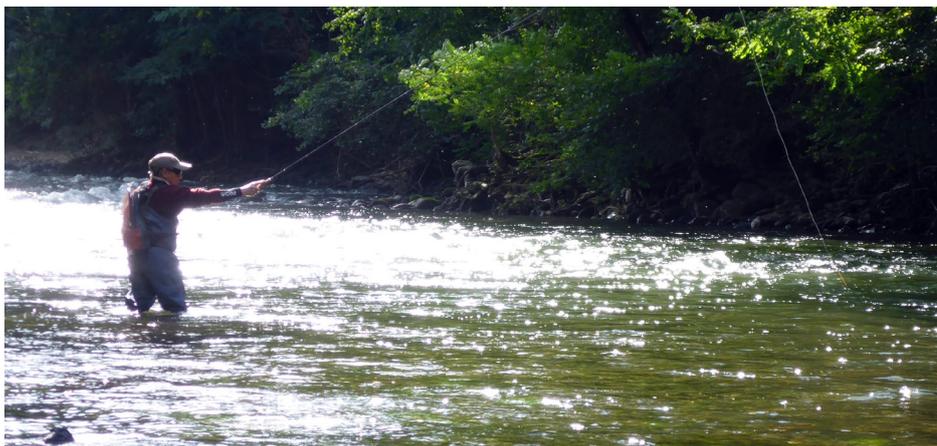
Le prix a d'ailleurs constitué un élément clé dans le développement de la marque Tenkara

Pyrénées comme nous l'explique son gérant Maxime MIQUEL : « *La pêche étant un loisir populaire et le Tenkara par sa simplicité de mise œuvre s'inscrivant dans la même veine, il était important de développer une gamme accessible au plus grand nombre. Des Kits « prêt à pêcher », avec l'ensemble du matériel nécessaire, lignes et mouches comprises, sont ainsi disponibles pour moins de 150 euros.* »

Pour le novice, le Tenkara offre une approche simplifiée du lancer sans gestion de la soie comme dans les techniques européennes. Pour le pêcheur expérimenté, la maîtrise parfaite des techniques multiples de lancer relèvera d'une forme d'art et la prise de poissons trophées demandera un sang-froid à toutes épreuves.

Particulièrement adapté aux petites rivières et aux têtes de bassin pour la quête des truites, le Tenkara peut également se pratiquer dans des milieux plus ouverts à la recherche d'ombres communs ou sur des rivières de plaine pour tromper chevesnes, rotengles et ablettes à l'affût d'insectes.

Le Tenkara permet d'apprécier un environnement tout en prenant son temps, de vivre une expérience authentique, il peut constituer à ce titre une carte à jouer dans l'offre "Slow Tourisme". ●





La pêche en images

Début mai 2020... à la veille du déconfinement, le Conseil d'administration de la Fédération Nationale adopte un plan de sortie du confinement de la pêche associative de loisir. Les 11 orientations majeures de ce plan entendent d'une part permettre à notre réseau associatif d'organiser et optimiser la reprise de l'activité et des adhésions et d'autre part répondre à l'impérieux besoin des français de retrouver la nature en leur proposant une activité de plein air qui se pratique en toute sécurité.



Trois jours seulement après l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie, la France est confinée. Restriction des déplacements, des rassemblements, des activités, des gestes de la vie quotidienne... la pêche n'y échappe pas et s'inscrit même volontairement dans la dynamique générale de prévention en encourageant ses adhérents à respecter strictement les consignes, à rester chez eux et à prendre soin d'eux et de leurs proches.

Néanmoins, le temps passe et après 55 jours de confinement, les adhésions enregistrent une baisse de l'ordre de 34% par rapport à l'année précédente. Un tiers de pêcheurs en moins c'est moins d'observateurs de nos rivières, lacs, canaux et plans d'eau, moins de ressources pour l'halieutisme et la protection des milieux, moins de partage, de découverte, d'évasion au bord de l'eau, moins d'animation dans les territoires et tout un réseau fragilisé. Dans le même temps, à l'heure où les Français se penchent sur leur mode de vie, veulent renouer avec la nature et passer du temps en famille, la pêche est LE loisir qui répond à ces attentes.

Peu onéreuse, accessible à tous sans distinction de genre, d'âge, d'origine sociale ou géographique, c'est une activité qui permet d'arpenter les cours d'eaux, torrents, ruisseaux, rivières et lacs en respectant naturellement la « distanciation sociale ». C'est un loisir transgénérationnel, qui permet d'échanger, de transmettre, d'enseigner des valeurs telles que la patience, le partage ou le respect de l'environnement.

C'est dans ce contexte que la FNPF a lancé une grande campagne télévisuelle consacrée à la promotion de la pêche. Elle s'adresse, non

pas uniquement au million et demi de pêcheurs, mais aux 60 millions de français non-pêcheurs, partout dans les territoires. En utilisant le média populaire et de l'image par excellence : la télévision.

Tournés en période de confinement, les 4 films TV de 15" ont été réalisés en un temps record, localement, et avec des mesures sanitaires très strictes, puis diffusés à compter du 5 juin, date de la journée mondiale de l'environnement, et jusqu'au 25 juin sur les grandes chaînes nationales (TF1, France Télévisions) et leurs décrochages régionaux (France 3) ainsi que sur la chaîne Chasse & Pêche.

À travers quatre récits de vie, simples et universels, un grand-père, une maman, un père de famille et un jeune homme racontent, avec leurs mots et leurs sourires, une aventure, un souvenir, une émotion, une vision de la pêche, auxquels chacun peut facilement s'identifier.

Fin août, les adhésions dépassent de 3% celles de l'année dernière ! Les pêcheurs, des novices aux plus experts, n'ont jamais été si nombreux. Qu'en soient remerciés la mobilisation collective de notre réseau, les initiatives locales et l'engagement sur le terrain de tous les bénévoles et salariés de nos structures. (Re) donner envie de pêcher, permettre aux français de s'évader, d'apprécier à sa juste valeur la richesse de notre patrimoine naturel aquatique et les accompagner, un pari ambitieux mais gagné ! ●

Pour découvrir les spots :

<http://www.federationpeche.fr/4557-05-06-2020-decouvrez-notre-campagne-tv-de-promotion-de-la-peche.htm>

CHIFFRES CLÉS

1 418 155
pêcheurs dont

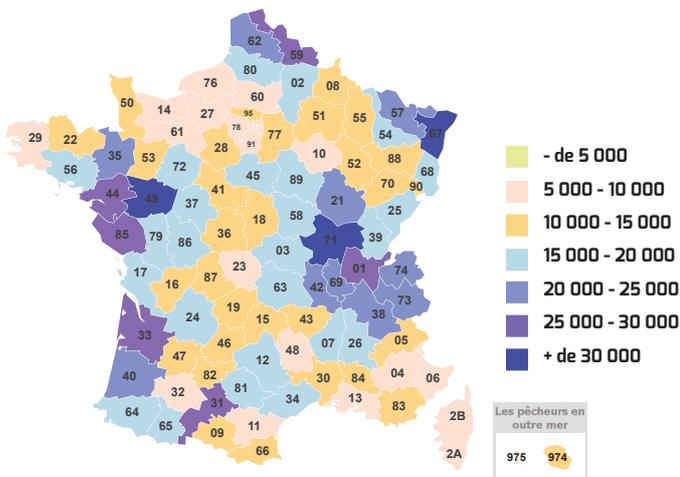
- **50 972** femmes
- **302 125** jeunes de moins de 18 ans.



2 milliards d'euros
poids économique de la pêche en France



NOMBRE DE PÊCHEURS PAR DÉPARTEMENT



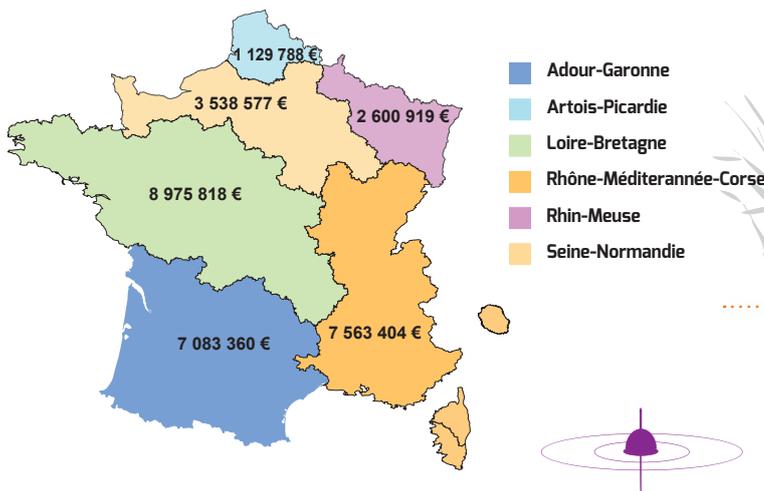
1 000 salariés

40 000 bénévoles

12 159 985 €

d'aide à l'emploi versés par la FNPF aux fédérations départementales, soit **371 postes**

AIDES DE LA FNPF AUX FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS MIGRATEURS PAR BASSIN, ENTRE 2013 ET 2018



4 679 921 €

alloués par la FNPF pour développer le loisir pêche et protéger les milieux aquatiques

1 903 212 €

Actions en faveur du développement du Loisir Pêche

482 actions en faveur des milieux subventionnées par la FNPF (2 110 574 M€)

503 Ateliers Pêche Nature

Ateliers Pêche Nature organisés pour découvrir la pêche ou se perfectionner

385 Parcours Pêche

(labélisés et en cours de labellisation)



22 Stations Pêche

Stations Pêche



1 003 hébergements Pêche

hébergements Pêche



La FNPF lance une appli pour la « Génération Pêche »

Poursuivant son souhait de digitaliser l'activité et de faciliter la vie du pêcheur, la FNPF s'est lancée dans le développement d'une application mobile à disposition des pêcheurs.

Dénommée « **Génération Pêche** », cette application vise à consolider l'image de la marque et sa notoriété développée par la communication nationale et départementale via les supports digitaux et par notre participation au Tour de France.

L'application "Génération Pêche" permet :

- d'embarquer la **carte de pêche dématérialisée** sur le smartphone,
- d'afficher une **cartographie** avec les points d'intérêts pour les sorties de pêche (parcours labellisés, hébergements pêche, structures d'animation, associations de pêche, dépositaires de carte de pêche...),
- de renseigner un **carnet de pêche** avec toutes ses captures et les conditions des sorties de pêche,
- d'être **informé des événements** de sa région,
- de stocker ses captures et de communiquer ses plus belles prises à la communauté grâce à la dimension participative proposée par l'application.



Fin 2019, la FNPF a retenu la société Appsolute pour le développement de cette application dont la première version a été diffusée le vendredi 13 mars 2020 pour l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie. ●



Appsolute, une équipe de 25 experts en design et développement de solutions digitales web & mobile à Lyon, Paris et Toulon.



Génération Pêche :

L'application des pêcheurs de loisir !

Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !

Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !

Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.

Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Téléchargez gratuitement l'application

DISPONIBLE SUR
Google play

DISPONIBLE SUR
App Store





Génération pêche et le Tour de France : et de 4 !

Du 6 au 28 juillet 2019, le Tour de France s'est à nouveau vêtu de violet. Retour sur une année exceptionnelle en termes de visibilité.

Pour cette 4^{ème} participation, Génération Pêche a redoublé de créativité pour être encore plus visible et marquer les esprits qui ne l'étaient pas encore après 3 éditions. C'est ainsi que les véhicules de la caravane et le véhicule de liaison ont été parés de nouveaux graphismes aux couleurs acidulées, donnant un véritable coup de boost et un réel dynamisme au cortège de la pêche. Sur les toits des voitures, Gloops a été rejoint par sa compagne et un jeune, pour le bonheur des plus petits, toujours en admiration devant les décors, mais aussi des plus grands, jusqu'à s'identifier à cette famille de poissons jolie et colorée.

Ces évolutions ont également été saluées à la fois des organisateurs et des autres marques de la caravane ! Si bien qu'en 2019, les goodies Génération pêche et en particulier le tee-shirt étaient parmi les plus recherchés.

Le dispositif en lui-même n'a pas changé : des animations et des cadeaux dans la plupart des villes départ et arrivée mais également tout au long du parcours.

Grâce à une équipe expérimentée et équilibrée et à la mobilisation des structures associatives de la pêche, Génération Pêche a accueilli sur ses stands un public toujours

aussi nombreux dans une ambiance festive et conviviale et a encore augmenté sa cote de popularité ! Près de 150 000 personnes ont visité les fan-parks de Bruxelles, Albi et Nîmes, soit 2 fois plus qu'en 2018 ! Un public complémentaire à celui des bords de route, plus jeune, plus grand public et local qui a pu tester les différentes animations : pêche aimantée, badges ou mascotte Gloops pour les plus jeunes, simulateurs de pêche pour s'essayer ou s'aguerrir à la pratique, roue de la chance ou box photo pour tous !

Le réseau s'est aussi particulièrement illustré sur le parcours puisque cette année encore près de 100 animations ont été organisées dont plus de 40 rassemblements de bord de route, 18 initiations à la pêche et 25 vues du ciel (dont la plupart ont été vues lors des retransmissions TV) !

Cerise sur le gâteau, cet engagement remarquable a bénéficié en 2019 d'une audience exceptionnelle, à la hauteur des exploits sportifs des cyclistes français sur l'édition...

Encore un grand merci à toutes les équipes effectivement mobilisées sur le terrain sans lesquelles le Tour de France de Génération Pêche ne connaîtrait pas la même ferveur. ●



Construire la communication de demain

Le partenariat renouvelé en 2019 avec ASO prévoit la participation de Génération Pêche en tant que partenaire institutionnel du Tour de France jusqu'en 2021. Pour autant, la FNPF commence d'ores et déjà à s'interroger sur les alternatives possibles après cette date. Cette réflexion s'inscrit en fait dans une démarche globale d'évolution de la communication afin d'une part, de faire évoluer l'image de la pêche vers plus de modernité, et d'autre part, d'améliorer l'influence et la notoriété de la Fédération nationale. C'est ainsi qu'en octobre 2019, le bureau de la FNPF a retenu l'Agence Verte (www.agenceverte.com) pour l'accompagner dans cette évolution. Affaire à suivre...

2019, année exceptionnelle pour la pêche sportive

Cette année les compétiteurs ont porté haut les couleurs de la pêche française à l'international et mis à l'honneur techniques, stratégies et savoir-faire, volonté, solidarité et motivation à toute épreuve des équipes.



Ce ne sont pas moins de 26 médailles qui ont été remportées avec brio, dont 6 titres de Champion du Monde :

Médaillés d'or, Eau Douce

- **Seniors** : 1^{er} sur le podium équipe 32 Nations les 7 et 8 Septembre en Serbie,
- **Masters (55/65 ans)** : 1^{er} sur le podium équipe 9 Nations les 14 et 15 Février en Afrique du Sud,
- **Jeunes de moins de 25 ans** : 1^{er} sur le podium équipe 14 Nations les 10 et 11 Août en Espagne,
- **Jeunes de moins de 15 ans** : 1^{er} sur le podium équipe 10 Nations, également les 10 et 11 Août en Espagne.

Médaillés d'or, Mouche

- **Seniors** : 1^{er} sur le podium équipe 22 Nations en Tasmanie du 30 novembre au 8 décembre.

Une mention particulière pour la brillante équipe de France féminine de pêche de la carpe, sacrée championne du monde lors de la Coupe Internationale de Pêche de la Carpe Féminine, organisée pour la première fois en France dans le lac de Villeneuve de la Raho (Pyrénées Orientales) du 28 mai au 1^{er} juin.



Au palmarès de ces victoires, citons encore

- **Le Tournoi des V Nations de pêche à la Mouche** en Ecosse du 10 au 15 juin pour lequel la France a placé deux équipes sur le podium, décrochant les médailles d'or et de bronze.
- **La médaille d'argent pour les moins de 16 ans** reçue au 28^{ème} Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer, du 12 au 19 octobre en Italie.
- **Jean-Guillaume Mathieu, Champion d'Europe en individuel aux Championnats d'Europe de Pêche à la Mouche** du 1^{er} au 7 juillet au Monténégro.



La pêche de compétition a placé les équipes de France en excellente position en 2019. Ces performances n'ont été possibles que grâce à l'investissement de personnes entièrement vouées à leur passion et au temps consacré à de multiples et rigoureux entraînements afin de prendre la pleine maîtrise de nombreuses techniques et se préparer mentalement. Seul, entre amis ou en équipe pour recréer au mieux les conditions des épreuves et débattre ensuite des améliorations à apporter, chaque instant est dédié à la préparation d'un matériel efficace, au perfectionnement de ses gestes, à l'optimisation de sa stratégie et de ses capacités de concentration.

Leurs meilleurs souvenirs ?

Une de mes premières sélections pour le championnat d'Europe en 2000 avec l'Equipe de France a eu lieu en Angleterre dans la rivière Trent. Les entraînements ne laissaient pas présager une grosse pêche mais m'avaient permis de prendre quelques poissons grâce au flotteur plat qui avait en son temps révolutionné la pêche en rivière. Grâce à lui et au « travail » effectué en amont, j'ai gagné les deux manches du championnat d'Europe et obtenu mon premier titre avec l'Equipe de France.

Diégo Da Silva, membre de l'Equipe de France de pêche depuis 1999, 5^{ème} au Championnat du Monde 2019.

Lors de notre victoire par équipe au championnat du monde en Serbie, je suis convaincu qu'une grande partie de notre résultat est venu de notre préparation. En effet, nous pêchions dans un grand canal, peuplé de gardons, ablettes, petites brèmes et poissons chats en grand nombre, et il fallait préparer absolument toutes les techniques de pêche, car chacune pouvait apporter quelque chose de positif à un moment donné. Nous pouvions ainsi nous adapter à la pêche du moment car il ne faut pas oublier que dans notre sport à la fin ce sont les poissons qui décident !

Alexandre Caudin, 27 ans, plus jeune pêcheur de l'Equipe Seniors, Vice-Champion du monde 2019.

Suite à un titre de champion de France Streetfishing en 2018 en junior, Alexandre Godfrin s'attaque au championnat adulte FFPS Challenger en 2019. Après deux défaites cuisantes au début de l'été, le week-end (7-8 septembre) de compétition à Lyon arrive. Il commence par une 13^{ème} place lors du samedi sur le Rhône qui lui met le moral à 0... Néanmoins le lendemain, sur la Saône, Alexandre est en compétition pour la première place du podium. Il se fait mener jusqu'à 20 min de la fin où enfin il pêche une perche de 27 cm qui fut décisive pour le podium. Cette victoire lui a donné à nouveau espoir pour le reste de la saison dans « la bonne convivialité des compétitions Street. J'aime beaucoup retrouver les compétiteurs FFPS lors de ces week-ends. » Alexandre est devenu Champion de France Challenger (D2 Adulte) 2019 en novembre.

Alexandre Godfrin, Champion de France Challenger 2019, 16 ans.

L'histoire de l'équipe de France féminine de pêche de la carpe est magique. Il y a deux ans, cette équipe prenait vie, 10 filles pour écrire une première page blanche. Intégrer le projet équipe de France est un rêve, plus encore un défi, et quelle expérience ! Championne du monde en équipe, championne et vice-championne du monde en individuel, un palmarès qui fait rêver n'importe quel sportif ! Pour en arriver là, trois éléments sont nécessaires : un staff à l'écoute et technique, une équipe avec laquelle on vit et travaille, on s'entraide et se forme, un groupe avec lequel on crée des liens, partage des fous rires, bêtises et repas... et enfin, pour moi l'indispensable, l'entraînement personnel ! J'ai vécu une année inoubliable, riche d'émotions et d'expériences, vivement 2021 !

Hélia Bourson, Equipe de France féminine de pêche de la carpe.



Il est important d'apprendre à reconnaître les écrevisses afin de prélever les espèces américaines et protéger les espèces autochtones, des guides d'identification sont disponibles gratuitement sur internet. Ici, l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Pêche, plaisirs et biodiversité

Il existe une pêche ludique, accessible à tous les âges et toutes les bourses, que l'on pratique aux beaux jours idéalement à l'occasion d'un pique-nique en famille : la pêche des écrevisses. Et en prélevant les bonnes espèces, on contribue à préserver les équilibres biologiques.

Possible avec sa carte de pêche sur l'ensemble des périodes d'ouverture des catégories piscicoles, c'est lorsque que le temps se réchauffe que cette pêche est agréable et efficace.

Pour ce faire, pas de cannes, mais des « balances » dont le nombre et les caractéristiques sont réglementés. Constituées d'un cercle d'acier auquel est fixé un filet, on y pose un appât (croquettes pour chien, poisson mort,...) et on les immerge au fond de l'eau. Trente minutes après, on les relève pour recueillir les écrevisses piégées à l'intérieur.

La présence d'écrevisses « exotiques » décime les populations autochtones.

Dans nos eaux, il existe des espèces autochtones qui sont protégées et dont la pêche est encadrée dans certains départements, la plus connue étant l'écrevisse à pattes blanches. Elles sont concurrencées par des espèces d'origine américaine, introduites au XIX^e siècle, qui provoquent des déséquilibres biologiques. La présence de ces écrevisses « exotiques » décime les populations autochtones, notamment en transmettant la peste de l'écrevisse dont elles sont porteuses saines.

En pêchant, vous rencontrerez principalement les écrevisses américaines que l'on retrouve dans tous les milieux : rivières, canaux, lacs et étangs,... Il ne faut pas se priver de les prélever ! C'est même obligatoire puisqu'il est interdit de les remettre à l'eau ainsi que de les transporter vivantes.

Vous rendrez ainsi service à la biodiversité tout en profitant des plaisirs ludiques et culinaires de cette pêche. ●

On pose la balance au fond de l'eau et on attend les écrevisses.



Salon de la pêche de Châteauroux : un salon pas comme les autres

Début février 2020 se tenait la 24^e édition du salon de la pêche de Châteauroux qui tient une place particulière parmi les salons de pêche : l'occasion de revenir avec la fédération départementale de pêche de l'Indre sur son organisation.

Parmi les salons les plus fréquentés de France, celui de Châteauroux tient une place à part depuis bientôt un quart de siècle, car il s'adresse encore à la fois aux pêcheurs aguerris et au grand public. Encore, parce que c'est en train de changer. De plus en plus beau, de plus en plus professionnel, accueillant de plus en plus de marques prestigieuses à l'international, le salon de Châteauroux, porté à bras le corps par la Fédération départementale de la pêche de l'Indre, est entré dans une aire moins associative depuis cinq ans. « *Son organisation prenait beaucoup trop de temps, en soirée ou le week-end, confie Bruno Barbey, directeur de la fédération, et nous avons souhaité déléguer le bébé à une structure événementielle, tout en gardant le contrôle général et la main sur les animations, qui sont vraiment du ressort des pêcheurs. C'est une évolution presque naturelle : le public change. Accueillir des fabricants internationaux valorise nos partenaires, au premier rang desquels la mairie de Chateauroux et le Département de l'Indre qui nous soutiennent sans faille depuis le début, et nos visiteurs viennent de plus en plus loin pour s'outiller en matériel de qualité.* »



En attendant, cette année encore, les animations étaient nombreuses pour accueillir gratuitement 14 800 anciens, nouveaux, jeunes ou futurs pêcheurs et simples curieux, et sensibiliser tout ce petit monde sur l'eau, les poissons et les rivières. Les espaces ludiques ou techniques ne manquaient pas sur 6 000 m² dans le hall des expositions mis à disposition par la Ville : un grand bassin et ses poissons, un simulateur de pêche, un bassin pour float-tubeurs, une petite fête foraine à l'extérieur... Et même un marché aux poissons vivants, destinés à concocter de succulents repas ou à enrichir de nouveaux hôtes des mares et bassins privés. Unique en France, une piscine à silures a permis à un public fasciné de



mieux connaître ce poisson légendaire, dont un spécimen de 2,5 mètres.

« *Tous les ans, plus de la moitié des associations de pêcheurs du département offrent une centaine de cartes de pêche, qui sont l'objet d'animations en permanence, se réjouit le directeur, ravi de contribuer à faire aimer la pêche et les poissons à un large public.*

Le succès du salon tient aussi à ses 150 exposants fidèles au rendez-vous : fabricants de matériel et de vêtements, éditeurs, guides, mais aussi collectionneurs, associations, syndicats de rivières, artistes, professionnels du tourisme... Tous autant satisfaits les uns que les autres. « *On se donne encore cinq ans pour mieux nous professionnaliser sans perdre notre âme* », explique Bruno Barbey, rappelant avec humour que la fédération s'était fixée comme objectif de tenir dix ans... Plus que cinq et l'objectif aura été triplé ! ●





La pêche est une activité populaire.
Elle est aussi un miroir de notre rapport
à la nature et un thermomètre de l'état
de nos cours d'eau et de leur biodiversité.